

Quelle évolution de la notion de puissance et de ses modes d'action à l'horizon 2030, appliquée aux États-Unis, à l'Europe et à la Chine ?

Par Barthélémy COURMONT, Valérie NIQUET et Bastien NIVET

Chercheurs à l'IRIS

Etude réalisée pour le compte de la Délégation aux Affaires Stratégiques
selon la procédure du marché public passé selon une procédure adaptée n°2004/007

Synthèse

Traditionnellement au cœur de la réflexion sur les relations internationales, la notion de puissance est généralement utilisée pour tenter d'évaluer les capacités d'action des États, voire d'en établir une hiérarchisation. Néanmoins, ses définitions en sont diversifiées, variables dans le temps et selon les points de vue. En fonction des événements internationaux, des rapports de force et de la volonté de puissance des États, les critères permettant de définir la notion de puissance, de même que les modes d'action de cette dernière, sont notamment soumis à des évolutions permanentes.

En tant que « capacité » (d'un État ou d'un groupe d'États voire d'acteurs non-étatiques), la notion de puissance a ainsi pu être avancée pour décrire :

- *Une capacité d'imposer et de détruire* : c'est la définition qui prédomine notamment dans les analyses 'réalistes' ou 'classiques' des relations internationales.
- *Une capacité d'action et/ou une marge de manœuvre* : une deuxième définition de la puissance consiste ainsi à considérer qu'est puissant un acteur qui est doté d'une liberté d'action et d'une marge de manoeuvre suffisante pour mener son action de la manière dont il le souhaite. La puissance est donc ici étroitement adossée aux concepts de souveraineté et d'indépendance nationale, et en constitue le facteur de réalisation, en ce qu'elle décrit une capacité à « *ne pas voir ses choix imposés par d'autres* ».

- *Une capacité à structurer son environnement international* : fruit des remises en cause de certains paradigmes réalistes, cette définition tend à intégrer la multiplicité des acteurs internationaux à prendre en compte, en définissant notamment la puissance d'un État comme sa capacité à disposer, à maîtriser ou à faire converger autour de ses intérêts et priorités un maximum d'acteurs internationaux ou transnationaux. Cela afin que l'État en question soit non seulement capable de faire face au mieux au *monde tel qu'il est*, mais aussi de construire sur le long terme un *monde tel qu'il souhaiterait qu'il soit*.

La diversité de ces définitions s'accompagne aussi de modes d'action différenciés de la puissance : alliances, équilibre des puissances, réseaux, stratégies d'influence, puissance par délégation, etc.

Enfin, les évolutions récentes des débats sur la notion de puissance, fortement structurées autour des évolutions de la pensée et des politiques mises en avant par les Etats-Unis, tendent aujourd'hui à souligner la prégnance d'enjeux telle que la sécurité.

Après une présentation de ces fluctuations dans la définition de la notion de puissance et de ses modes d'action, cette étude tente d'appliquer les principaux enseignement retenus aux trois acteurs que sont les Etats-Unis, la Chine et l'Union européenne.

- Dans le cas des Etats-Unis, première puissance mondiale perçue et avérée depuis plusieurs décennies, point de repère et étalon de la mesure de la puissance internationale à l'heure actuelle, les incertitudes prospectives portent principalement sur les modes de positionnement futurs de cet acteur. A l'horizon 2030, il semble en effet que la question ne sera pas tant de savoir si les Etats-Unis seront toujours, ou non, une grande puissance, que de savoir comment celle-ci s'exercera.
- Dans le cas de la Chine, puissance émergente, mais dont le potentiel tant souligné depuis plusieurs décennies tarde à se structurer et à s'exprimer à travers une puissance et une stratégie y afférent clairement identifiables, il apparaît vraisemblable qu'à l'horizon concerné, les principaux contours de

la stratégie de puissance viseront à éviter l'émergence de pôles de puissance rivaux dans son voisinage : Inde, Japon, Russie.

- Dans le cas de l'Union européenne (UE), les incertitudes portent autant sur les évolutions de la nature de l'acteur UE lui-même que sur celles de son potentiel de puissance ou de ses modes de positionnement. Partant du principe que ces éléments ont pour déterminant les attitudes des États membres eux-mêmes à l'égard de la construction européenne, ainsi que les évolutions de l'agenda international, le chapitre consacré à l'UE propose quatre scénarii : renoncement à la puissance, stratégie de niche, puissance kantienne et puissance globale.

Si l'on se réfère aux différents critères constitutifs de la puissance, tels qu'ils sont abordés dans cette étude, force est de constater que la France, seule, ne peut pas, ou plus, être qualifiée de grande puissance.

A l'inverse, grâce à son insertion dans des systèmes d'alliances, réseaux, et organisations internationales, la voix de la France peut s'exprimer dans le cadre d'un monde multipolaire. C'est donc dans cette voie que semble se diriger la recherche du maintien d'un statut de puissance en France.

A ce titre, l'Union européenne apparaît comme un cadre naturel d'une telle stratégie, mais il convient toutefois d'avancer les yeux ouverts : les fluctuations de la puissance (donc de la rentabilité stratégique) de l'Union sont le fruit du compromis et de l'acceptation d'un partage de souveraineté entre 25 États membres, bientôt 27 et probablement plus de 30 à l'horizon 2030. Sans chercher à forcer ses partenaires dans une voie qui ne leur conviendrait pas – ce qui produirait des effets contre-productifs –, Paris doit donc, en particulier, tendre à rehausser le degré d'ambition internationale et stratégique de ses partenaires.